

G. Bareille. Catéchuménat

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb022_f0442

SourceBoite_022-12-chem | Baptême

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

G. Bareille.

et c. Hecclanens

cath. humanis

Diet. Theol cath.

II

A. Primatibus et c.

d - Admissio : recevoir le "mieux" des ecclésiastiques,

et ceux : "Illi qui ecclesiam frequentant, eo consilio

ut illi christianos recipiant, etiam ut

omni cum gentem hanc et quam ob causam

sua cultura respiciant, ne forte in hunc

illud est causa" (can. 60

Diet. canon. Hippolyti

Leipzig 1891/176)

en la conclusion ecclésiastique (VIII. xxxii) :
celui qui aspire au baptême doit se donner au clergé

qui l'admet et l'évêque en sa propre église de la même

sur le motif de sa dévotion, sur la même

société et la même, et recevoir le baptême approprié.

P. G. I. c. 1128-1132.

le prêtre même a le droit de baptiser l'enfant

de la même. ceux qui ont été baptisés par d'autres

doivent être baptisés

b. Rite de l'ordination



c. Rite de l'ordination, sur la même et la même et la même

2-3 ans

d. Puis vient le rite de l'ordination : on a fait un examen
et on a vu : on a vu de la même et la même

